

PENTA
Société à responsabilité limitée au Capital de 1 500 000 F
Siège social: Les Hauts de Cap Est
97240 FRANCOIS
RCS Fort de France B 414 787 960 (97 B 965)

1924
H/M/00

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 1999**

(NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES)

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale désigne:

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

La SOCIETE ANTILLAISE DE REVISION COMPTABLE, S.A.R.C,
ayant siège Centre Dillon Valmenière – Bât A – Route de la Pointe des Sables - 97200 Fort de
France, et dont le représentant légal est M. René de REYNAL de SAINT MICHEL

- En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

M. Raymond MARRAUD des GROTTES, domicilié Centre Dillon Valmenière – Bât A –
Route de la Pointe des Sables - 97200 Fort de France

Ces nominations sont faites pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de
l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-
verbal des présentes délibérations à l'effet d'effectuer les formalités de publicité requises par
la Loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme :

**Le gérant,
Patrick FABRE**

